

CULTURAL MIXED COMMISSION CANADA-ITALY
COMMISSION MIXTE CULTURELLE CANADA-ITALIE

1991

Fiche: 17.1

Program / Secteur de coopération

Field of activity /
Domaine d'activité

Banque de mission

Échange de personnes

Description of project / Description du projet

La banque constitue un contingentement exprimé en termes de jours/visites (100) que l'une et l'autre des parties s'offrent réciproquement au cours d'une année civile pour des missions/visites dans tous les secteurs/disciplines des domaines académiques et culturels. Les frais de séjour sont à la charge du pays hôte selon les taux et la politique en vigueur dans le pays. La durée de chacune de ces missions n'excédera pas 21 jours. Les modalités de financement sont: frais de transports internationaux jusqu'au point le plus éloigné de destination du pays d'accueil à la charge du pays d'origine, frais de séjour et de déplacements internes à la charge du pays d'accueil. Les projets de missions devraient être complets et détaillés, et comprendre, si possible, le curriculum vitae du visiteur, le programme de mission, les itinéraires précis et les listes de personnes et organismes que les intéressés désirent visiter. Les projets devront être d'abord soumis par la personne ou l'organisme intéressé aux autorités du pays d'origine (et non aux ambassades ou par l'entremise de l'organisme hôte). Une fois son approbation donnée, le pays d'envoi en fait part au pays hôte par voie diplomatique, normalement 4 semaines à l'avance. Le visiteur est responsable de la planification et de l'organisation du programme de la mission; le rôle des autorités du pays hôte se limite à informer et coordonner au besoin. Les autorités du pays d'envoi détiennent le rôle principal quant à la décision de donner suite ou non à une demande de ses ressortissants; une fois que la demande lui est transmise le pays hôte se réserve le droit de suggérer au besoin des modifications facilitant la réalisation ou l'enrichissement de la mission.

Objectives / Objectifs

La Banque facilite, par un financement public bilatéral, l'échange de personnes sur des courtes durées dans les domaines universitaires, culturels ou artistiques en dehors des programmes déjà établis.

Organizations and institutions / Institutions et organismes

CANADA:

Échanges de personnes
Affaires extérieures et
Commerce extérieur, Canada

ITALY / ITALIE:

Ministère des Affaires étrangères
italien

Financing / Financement

Ministère des Affaires étrangères d'Italie
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada.
